



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-troisième session

19 juin-14 juillet 2023

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la décision [17/119](#) du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le secrétariat de lui fournir par écrit, tous les ans, des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et les ressources dont il dispose. Il comprend une description des activités menées par le Fonds pendant la période considérée ainsi qu'une vue d'ensemble des contributions reçues et des dépenses engagées depuis la soumission du précédent rapport¹.

Le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, en novembre 2022, coïncidant avec le quinzième anniversaire de la création du Fonds par la résolution [6/17](#) du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a également analysé la manière dont le Fonds avait été utilisé de manière stratégique pour garantir la participation et la coopération des États au processus d'examen, et examiné les possibilités de renforcer l'appui apporté par le Fonds, notamment au moyen de l'application de la résolution [51/30](#) du Conseil, ainsi que les difficultés rencontrées à cet égard.

¹ [A/HRC/50/17](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/17, le Conseil des droits de l'homme, considérant que l'Examen périodique universel était un mécanisme de coopération auquel le pays concerné était pleinement associé, a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour l'Examen périodique universel afin de permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, de participer au mécanisme. Dans sa résolution 16/21, il a demandé que le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel soit renforcé et rendu opérationnel afin d'encourager une large participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à l'examen les concernant.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) administre le Fonds conjointement avec le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel, également créé au titre de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, qui fournit aux pays une assistance financière et technique pour leur permettre de mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel, en consultation avec les pays concernés et avec leur accord. Comme l'assistance combinée fournie par les deux Fonds de contributions volontaires permet aux États de participer à toutes les phases du processus d'Examen périodique universel, le présent rapport devrait être lu conjointement avec le rapport sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel².

3. En 2022, le fait que le début du quatrième cycle de l'Examen coïncide avec le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme a donné aux États, aux entités des Nations Unies et à d'autres parties prenantes l'occasion de réfléchir collectivement aux progrès accomplis par les deux Fonds de contributions volontaires s'agissant d'aider les États à participer au processus. Le 7 octobre 2022, le Conseil a adopté la résolution 51/30, intitulée « Renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme », dans laquelle il a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du Haut-Commissariat, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires, et encouragé tous les États à envisager de contribuer à ces Fonds. En application de cette résolution, une réunion-débat de haut niveau, qui était axée sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux Fonds de contributions volontaires au cours des quinze dernières années dans le cadre de l'exécution de leur mandat et était l'occasion de réfléchir à une optimisation nouvelle de leur utilisation, a été organisée à la cinquante-deuxième session du Conseil. Les conclusions de la réunion-débat figurent dans le rapport du HCDH sur la question.

II. Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel

4. Conformément aux résolutions 6/17 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, le Fonds de contributions volontaires facilite la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à l'Examen périodique universel. Le soutien qu'il apporte permet aux représentants des pays qui répondent aux conditions requises de participer en personne aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances du Conseil au cours desquelles les textes issus de l'Examen les concernant sont adoptés. Le Fonds aide aussi les États à préparer l'Examen en finançant des activités de renforcement des capacités aux fins de l'établissement des rapports nationaux.

² [A/HRC/53/57](#).

5. Depuis sa création, le Fonds contribue de manière essentielle à assurer la participation de tous les États à l'Examen périodique universel. Il permet aux États qui remplissent les conditions requises de dépêcher des délégations pour participer à la présentation de leur rapport national et contribuer au dialogue constructif lors des sessions du Groupe de travail, ce qui permet la formulation de recommandations précises, applicables et orientées vers l'action. La participation des délégations aux réunions d'information organisées par le HCDH pendant chaque session du Groupe de travail contribue également à faire mieux connaître le processus d'application des recommandations et l'appui proposé à cette fin, notamment par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

6. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel aide également les États pour les préparatifs de l'Examen, notamment par la fourniture de conseils concernant l'établissement de leurs rapports nationaux et la possibilité que leur offrent ces préparatifs de mener une évaluation participative et complète de la situation des droits de l'homme sur leur territoire. Conformément à la résolution 35/29 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à tous les stades du processus d'établissement des rapports de l'Examen périodique universel, le Fonds favorise également la participation et la coopération des parlementaires à l'Examen, notamment en recueillant et en mettant en commun les bonnes pratiques et les enseignements à retenir.

7. Le HCDH promeut la création de synergies entre l'assistance fournie par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et celle qu'apporte le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme, dont il assure aussi l'administration. Ces deux Fonds permettent une utilisation complémentaire et efficace des ressources limitées qui sont disponibles pour aider les représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à participer à l'Examen.

A. Déplacements en vue de la participation à des réunions

8. Le Fonds apporte aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, un soutien financier visant à couvrir les frais de voyage à Genève d'un représentant officiel pour permettre à celui-ci de participer :

a) Aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles la situation de son pays est examinée ;

b) Aux séances du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles le document final de l'Examen concernant son pays est soumis pour adoption.

9. Le Fonds couvre également les frais de voyage d'un représentant officiel par délégation pour les États membres du Conseil des droits de l'homme qui remplissent les conditions requises et qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève, pour qu'ils puissent exercer les fonctions de rapporteur, c'est-à-dire de membre d'une troïka. En plus de couvrir les frais de voyage, le Fonds verse également aux bénéficiaires une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment du déplacement.

10. La fourniture d'une assistance par l'intermédiaire du Fonds se fait selon une approche dynamique et ciblée. Quelques semaines avant chaque session, le HCDH écrit aux États qui remplissent les conditions requises pour les encourager à faire usage des mesures de soutien proposées et leur exposer la procédure à suivre. Cela permet d'informer les États, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement qui ne disposent pas d'une représentation à Genève et ne connaissent donc pas forcément bien les mécanismes de protection des droits de l'homme, des possibilités offertes par le Fonds, et donne la possibilité à certains d'entre eux de demander une aide.

11. Depuis le début du troisième cycle de l'Examen, le HCDH encourage les États à veiller à ce qu'un haut représentant de leur mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi fasse partie des membres de la délégation et bénéficie de l'aide financière du Fonds au titre des frais de voyage. Conformément à la résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies, le HCDH encourage également les États à envisager d'assurer l'équilibre entre les genres dans la composition de leur délégation comme dans la répartition des responsabilités entre ses membres.

12. L'année 2022 a marqué la fin du troisième cycle et le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, ce qui signifie que le Groupe de travail a tenu deux sessions au lieu des trois habituelles. La quarantième session, soit la dernière du troisième cycle de l'Examen, s'est tenue du 24 janvier au 11 février, et les documents issus des Examens des derniers États concernés ont été adoptés à la cinquantième session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue du 13 juin au 8 juillet. La quarante et unième session du Groupe de travail, soit la première session du quatrième cycle, s'est tenue du 7 au 18 novembre. Pendant la majeure partie de l'année 2021, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les représentants n'ont pas pu se déplacer comme ils l'auraient fait normalement pour participer en personne aux sessions du Groupe de travail et du Conseil à Genève. Néanmoins, en 2022, les restrictions liées à la pandémie ayant été assouplies, les réunions se sont tenues en présentiel de plus en plus fréquemment.

13. En 2022, le Fonds a contribué à la participation de 19 représentants de pays remplissant les conditions requises, dont cinq pays parmi les moins avancés et quatre petits États insulaires en développement. Dans le cadre de la quarantième session du Groupe de travail, il a financé le voyage d'un représentant de chacun des États ci-après : Ouganda, République arabe syrienne, République de Moldova, Soudan du Sud, Timor-Leste, Togo et Zimbabwe. Dans le cadre de la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, tenue du 28 février au 1^{er} avril, il a financé le voyage d'un représentant de chacun des États ci-après : Eswatini, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Suriname, Tadjikistan et Trinité-et-Tobago. Dans le cadre la cinquantième session du Conseil, il a financé le voyage d'un représentant de chacun des États ci-après : Ouganda, Soudan, Togo et Zimbabwe. Enfin, dans le cadre de la quarante et unième session du Groupe de travail, il a financé le voyage d'un représentant de chacun des États ci-après : Algérie, Brésil et Équateur. Sur les 19 représentants ayant bénéficié de l'aide du Fonds, sept étaient des femmes et 12 des hommes.

14. Depuis sa création, le Fonds a facilité la participation de représentants de 112 États, dont un grand nombre ont reçu des financements dans le cadre de deux cycles de l'Examen ou plus. Environ 40 % des participants étaient originaires de pays parmi les moins avancés et 33 % de petits États insulaires en développement. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous le nombre de représentants qui ont bénéficié chaque année du soutien du Fonds pour assister aux sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme, y compris aux séances au cours desquelles les documents issus de l'Examen les concernant ont été adoptés.

Tableau 1
**Nombre de représentants ayant reçu une aide du Fonds, depuis sa création
jusqu'au 31 décembre 2022**

<i>Année</i>	<i>Nombre de représentants ayant bénéficié d'une aide financière</i>
2008	6
2009	17
2010	23
2011	21
2012	3
2013	6
2014	15
2015	23
2016	26

<i>Année</i>	<i>Nombre de représentants ayant bénéficié d'une aide financière</i>
2017	15
2018	22
2019	26
2020	10
2021	3
2022	19
Total	235

15. Le nombre de représentants recevant une aide du Fonds pour participer aux sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme varie en fonction du nombre de pays remplissant les conditions requises qui, au cours d'une année donnée, doivent être examinés et dont les documents issus de l'Examen doivent être adoptés. En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a limité les voyages des représentants à Genève.

16. En raison de la pandémie, le Groupe de travail a adopté, à partir de sa trente-sixième session, les modalités hybrides mises en place par le Conseil des droits de l'homme, conjuguant les déclarations vidéo préenregistrées et les retransmissions vidéo en direct. Bien qu'en 2022, l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie ait permis une reprise de la participation en présentiel, le Conseil a décidé de conserver ses modalités hybrides pour permettre une participation plus large et plus diversifiée des représentants des États, des acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes. Dans ce contexte, le Fonds a également été utilisé en 2022 aux fins de la gestion technique de la participation virtuelle et de l'appui logistique, ce qui a permis à un plus grand nombre de représentants de participer à l'Examen, favorisé une représentation plus multidimensionnelle comprenant des membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des États, et abouti à une représentation des genres plus équilibrée.

B. Formation

17. Le mandat du Fonds prévoit le financement de séances d'information tenues avant les sessions du Groupe de travail afin d'aider les pays à préparer l'Examen et de leur permettre de mieux comprendre les difficultés que présente la participation au processus et les perspectives qu'elle offre au niveau national. En 2022, le HCDH a organisé ces séances d'information en ligne et, dans certains cas, sous la forme de formations dans le pays, comme à Bahreïn, au Brésil, aux Émirats arabes unis, en Équateur, au Gabon, en Indonésie, au Maroc et en Tunisie.

18. Les séances d'information organisées dans les pays prennent généralement la forme de séances plénières et de débats en petits groupes au cours desquels sont examinées les méthodes et les procédures de l'Examen périodique universel. Elles sont aussi l'occasion de discuter des bonnes pratiques relatives à l'organisation de consultations nationales, à la mise en place de mécanismes nationaux d'application, d'établissement de rapports et de suivi, à l'élaboration des rapports nationaux et à la participation aux dialogues tenus pendant les sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme.

19. Depuis le premier cycle de l'Examen, le HCDH a également organisé à Genève des réunions d'information préalables aux sessions du Groupe de travail à venir, à l'intention des États faisant l'objet de l'Examen et des membres des troïkas. Ces réunions se déroulent en anglais et en français et sont ouvertes à tous les États. Il y est question des aspects organisationnels du Groupe de travail, tels que la composition de la délégation de l'État objet de l'Examen, le processus d'accréditation, les modalités d'inscription sur les listes d'orateurs et les modalités de participation des représentants ainsi que de questions portant plus sur le fond, notamment le rôle de la troïka, l'élaboration du rapport et les différentes positions que l'État objet de l'Examen peut adopter concernant les recommandations reçues.

20. En marge de chaque session du Groupe de travail, le HCDH organise deux réunions d'information informelles à l'intention des membres de toutes les délégations nationales. Ces réunions visent à donner aux délégations une vue d'ensemble du processus de suivi des recommandations issues de l'Examen ou formulées par d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme et à les informer de l'appui que peut leur apporter le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. En 2022, le HCDH a également commencé à organiser des réunions d'information sur mesure à Genève à l'intention des représentants bénéficiant d'une aide du Fonds pour participer aux travaux du Groupe de travail, dans le but de créer un réseau virtuel de représentants informés du fonctionnement de l'Examen, ce qui contribuera à promouvoir la mise en commun de données d'expérience et le recensement des bonnes pratiques en ce qui concerne la préparation de l'Examen et la suite qui y est donnée.

21. Dans sa résolution 35/29, le Conseil des droits de l'homme a souligné que les parlements jouaient un rôle crucial lorsqu'ils traduisaient les engagements internationaux en politiques et lois nationales, et encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à tous les stades de l'établissement de rapports au titre de l'Examen périodique universel, notamment en associant les parlements nationaux en tant que parties prenantes au processus de consultation aux fins de l'établissement des rapports nationaux et à l'application par les États concernés des recommandations qu'ils ont acceptées. En 2018, dans son rapport sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel, le HCDH a recommandé aux parlements de créer des commissions des droits de l'homme et de renforcer leur coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, en particulier l'Examen périodique universel³.

22. En outre, le HCDH, en étroite coopération avec l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie, a poursuivi en 2022 ses efforts visant à faire mieux connaître l'Examen périodique universel aux parlementaires et à renforcer la capacité de ces derniers à y participer. Le HCDH et l'Union interparlementaire ont organisé des réunions d'information avant les quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Groupe de travail à l'intention des parlementaires des États faisant l'objet de l'Examen, pratique qui doit se poursuivre tout au long du quatrième cycle. Au cours de ces réunions, le personnel du HCDH et de l'Union interparlementaire a fourni à 22 participants au total, dont des parlementaires et des membres du personnel des parlements, des informations sur leur rôle à chaque étape de l'Examen et répondu à leurs questions. Les réunions d'information ont été programmées de manière à permettre aux parlements de contribuer à la soumission du rapport national de leur pays. Le HCDH et l'Union interparlementaire ont également mis au point une collection d'outils destinés à permettre aux parlementaires d'évaluer l'efficacité de l'action des parlements en ce qui concerne la réalisation des droits de l'homme au moyen, notamment, de la législation, du processus budgétaire et de l'exercice d'un contrôle sur les progrès réalisés par les pouvoirs publics en la matière.

23. Les 5 et 6 septembre 2022, le HCDH, en coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Union interparlementaire, a organisé un atelier destiné à renforcer les capacités des parlementaires des États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cet atelier a réuni au Palais des Nations, à Genève, 26 députés d'Andorre, de la Belgique, du Cameroun, du Cambodge, de la Grèce, de Haïti, du Liban, de Maurice, du Niger, de la République de Moldova, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, des Seychelles et du Togo. L'atelier a également été suivi à distance par 30 autres participants, notamment depuis Andorre, le Bénin, Cabo Verde, le Cameroun, l'Égypte, la France, la Guinée-Bissau, Maurice et le Rwanda. Des déclarations liminaires ont été prononcées par l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, également Président du Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire et le Directeur de la

³ A/HRC/38/25.

Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme du HCDH. Les parlementaires ont échangé des informations sur la participation de leur pays à l'Examen périodique universel. Ils ont également débattu de la diversité des structures parlementaires chargées des droits de l'homme et de leur coopération avec les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et les organisations de la société civile dans le cadre de l'Examen.

III. Situation financière du Fonds

24. Le tableau 2 ci-dessous présente la situation financière détaillée du Fonds au 31 décembre 2022. Les dépenses totales ont été supérieures aux contributions reçues au cours de l'année, les recettes ayant été imprévisibles et de plus en plus orientées à la baisse ces dernières années, ce qui met en péril la viabilité à long terme du Fonds. Des réserves suffisantes ont été constituées pour que les travaux puissent se poursuivre en 2023.

Tableau 2

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	
Recettes	
Contributions volontaires reçues en 2022	89 239,18
Gain/perte de change	(472,56)
Contributions annoncées pour 2022	–
Recettes accessoires et produit des intérêts	1 210,21
Total des recettes	89 976,83
Dépenses	
Dépenses de personnel	5 540,15
Autres frais de personnel (honoraires et frais de voyage des consultants)	(337,72)
Frais de voyage du personnel	23 126,59
Frais de voyage des représentants et participants aux réunions et séminaires	146 780,19
Services contractuels	31 876,45
Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes	7 340,59
Matériel, véhicules et mobilier	–
Transferts et subventions aux partenaires d'exécution (> 50 000 dollars)	5 000
Subventions (<50 000 dollars) et bourses	–
Dépenses (indirectes) d'appui au programme	28 924,87
Total des dépenses	248 251,12
Ajustements par rapport à l'exercice précédent (liquidation des engagements)	–
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	(158 274,29)
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	612 438,80
Autres ajustements (par rapport à l'exercice précédent)	(355,23)
Engagements non honorés	–
Solde total au 31 décembre 2022	453 809,28

25. Le Fonds peut recevoir des contributions volontaires d'États, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'institutions privées et de particuliers. Depuis la création du Fonds, 20 pays et une organisation intergouvernementale, l'Organisation internationale de la Francophonie, ont versé des contributions volontaires pour un montant total de 3 659 247 dollars (voir tableau 3 ci-dessous).

26. En 2022, seuls deux pays et l'Organisation internationale de la Francophonie ont contribué au Fonds, pour un montant total de 89 239,18 dollars (voir tableau 4 ci-dessous). Cela représente une augmentation par rapport à l'année 2020, au cours de laquelle aucune contribution n'a été reçue, mais une diminution par rapport à 2021, ce qui reflète le caractère imprévisible des recettes du Fonds.

27. En 2023, le niveau actuel des recettes prévues ne permettra au Fonds de financer que les voyages des représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement. Pour que le Fonds puisse assurer un niveau de soutien adéquat au cours du quatrième cycle de l'Examen, il faudra améliorer progressivement sa situation financière afin qu'il reçoive au moins 300 000 dollars en contributions volontaires chaque année.

Tableau 3

Contributions reçues depuis la création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Allemagne	795 397
Arabie saoudite	140 000
Australie	387 580
Autriche	157 729
Belgique	57 681
Chine	100 000
Colombie	26 668
Cuba	3 817
Danemark	359 002
Fédération de Russie	100 000
Hongrie	19 083
Italie	422 852
Japon	480 000
Koweït	50 000
Pologne	10 934
République de Corée	50 000
Roumanie	73 746
Singapour	75 000
Suède	100 000
Suisse	95 238
Organisation internationale de la Francophonie	154 178
Autres donateurs et donateurs particuliers	341
Total des contributions	3 659 247

Tableau 4

Contributions reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Arabie saoudite	25 000,00
Pologne	10 934,26
Organisation internationale de la Francophonie	53 304,92
Total des contributions	89 239,18

IV. Utilisation stratégique du Fonds au cours du quatrième cycle de l'Examen périodique universel

28. Alors que le quatrième cycle de l'Examen périodique universel débute, le HCDH s'emploie à faire en sorte que le Fonds continue d'apporter une aide déterminante à la participation et à la collaboration des États, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, au processus d'Examen. Grâce à l'assistance fournie, le Fonds permet aux États qui ne disposent de ressources limitées et, souvent, n'ont pas de représentation à Genève, de participer pleinement, régulièrement et de manière éclairée à l'Examen. En outre, le HCDH veille à coordonner l'utilisation du Fonds avec celle du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel afin d'aider les États non seulement à participer à l'Examen, mais aussi l'appréhender en tant qu'élément d'un processus continu, en particulier au niveau national, l'accent étant mis sur l'application des recommandations qui en sont issues.

29. Au titre de la stratégie d'utilisation du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, le HCDH mène, avant la session du Groupe de travail, des activités de renforcement des capacités, en ligne et dans les pays. Les séances de formation permettent aux États d'approfondir leur connaissance des procédures liées à l'Examen et d'analyser les bonnes pratiques concernant l'organisation de consultations nationales, l'établissement des rapports nationaux et la participation aux dialogues tenus à l'occasion des sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme.

30. Ces activités de renforcement des capacités sont complétées par deux réunions d'information informelles organisées par le HCDH à chaque session du Groupe de travail à l'intention des membres de toutes les délégations. Les réunions d'information donnent aux délégations une vue d'ensemble du processus de suivi des recommandations formulées par tous les mécanismes de protection des droits de l'homme, et de l'appui que peut leur apporter le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. En outre, des réunions sont organisées spécialement à l'intention des représentants qui reçoivent une aide du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel pour prendre part aux travaux du Groupe de travail, dans le but de créer un réseau virtuel destiné à promouvoir l'échange de données d'expérience et à définir de bonnes pratiques en ce qui concerne la préparation et le suivi de l'Examen.

31. Le HCDH diffuse largement les informations relatives à l'Examen périodique universel et les rend accessibles par différents moyens, améliorant ainsi leur visibilité, en vue d'accroître la participation au mécanisme. Le site Web du HCDH sur l'Examen périodique universel est régulièrement mis à jour pour qu'y figurent les renseignements les plus récents, des informations concernant les sessions à venir du Groupe de travail, les documents issus de l'Examen soumis au Conseil des droits de l'homme pour adoption et les outils disponibles aux fins de la préparation à l'Examen et de l'application des recommandations qui en sont issues. De même, le réseau externe de l'Examen périodique universel⁴, qui permet d'accéder facilement aux calendriers, au texte des déclarations orales et aux rapports est régulièrement

⁴ Voir <https://uprmeetings.ohchr.org/Pages/default.aspx>.

actualisé. Les recommandations issues de l'Examen sont également ajoutées à l'Index universel des droits de l'homme, administré par le HCDH, qui comprend les recommandations formulées par tous les mécanismes de protection des droits de l'homme⁵. Par l'intermédiaire de son équipe chargée des médias, le HCDH collabore avec les médias pour toutes les questions liées au Groupe de travail, ce qui permet de fournir en temps voulu des informations exactes au moyen d'avis aux médias produits en anglais et dans les langues des pays faisant l'objet de l'Examen, et de diffuser des informations sur les médias sociaux.

32. Le HCDH favorise également les synergies entre l'assistance fournie par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et celle qu'apporte le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme, les secrétariats des deux Fonds travaillant ensemble pour garantir la complémentarité de l'appui fourni et permettre une utilisation efficiente des ressources, qui sont limitées. À titre d'exemple, des membres du secrétariat du Fonds de contributions volontaires présentent des informations concernant les travaux du Conseil des droits de l'homme aux représentants bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale lors des cours introductifs organisés par le Conseil à Genève. D'anciens bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale participent au processus de l'Examen périodique universel, que ce soit au niveau national ou en tant que membres de leur délégation nationale.

33. Le HCDH continue d'encourager les principaux acteurs nationaux, en particulier les parlementaires, à participer et à coopérer à l'Examen. À cet égard, le partenariat instauré avec l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie a joué un rôle crucial s'agissant de promouvoir une participation accrue des parlementaires à l'Examen et aux travaux d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme, ainsi que de renforcer l'intégration dans le droit interne des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Renforcement des fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

34. L'année 2022 a marqué le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme portant création du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. À cette occasion, deux manifestations parallèles ont été organisées, l'une à Genève en marge de la cinquante et unième session du Conseil et l'autre à New York, à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Elles ont donné aux représentants des États et aux autres parties prenantes l'occasion de présenter des exemples précis des effets de l'assistance financière et technique et mis en évidence qu'il importait de renforcer l'assise financière des deux Fonds pour répondre aux besoins croissants des États. Dans le cadre du débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour de la session du Conseil, de nombreuses délégations nationales ont de nouveau appelé au renforcement des capacités et au partage des bonnes pratiques.

35. Dans sa résolution 51/30, le Conseil des droits de l'homme s'est félicité de la participation de 100 % des États à l'Examen périodique universel depuis sa création ainsi que des efforts déployés dans le cadre des deux Fonds de contributions volontaires pour que leurs mandats respectifs soient pleinement honorés. Il s'est dit conscient de l'appui important et effectif apporté par les Fonds aux États malgré divers obstacles, il a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du HCDH, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires, notamment en renforçant les ressources spécialisées du Service de l'Examen périodique universel dans chaque bureau régional, et a engagé tous les États à envisager d'apporter des contributions aux Fonds. Le projet de résolution, qui avait pour auteurs 73 États, a été adopté par consensus.

⁵ Voir <https://uhri.ohchr.org/fr/>.

36. Comme suite à l'approbation du budget correspondant par l'Assemblée générale en décembre 2022, des mesures ont été prises pour renforcer le secrétariat des Fonds de contributions volontaires, et des coordonnateurs pour l'Examen périodique universel seront déployés dans chaque bureau régional du HCDH dans le monde. Ces coordonnateurs répondront rapidement et efficacement aux demandes d'assistance des États dans leurs régions respectives, diffuseront des renseignements sur l'aide que peut apporter le Fonds de contributions volontaires et donneront des conseils aux fins de l'élaboration de propositions de projets concernant l'application des recommandations formulées à l'issue de l'Examen. Ils collaboreront également avec les équipes de pays des Nations Unies afin de faciliter l'intégration de ces recommandations dans l'action menée par les États pour atteindre les objectifs de développement durable ainsi que dans les documents communs relatifs aux programmes des Nations Unies.

V. Conclusions

37. Depuis sa création, le Fonds a contribué à garantir la participation et la collaboration pleines des États, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, aux travaux de l'Examen périodique universel. Le début du quatrième cycle a été marqué par un regain de participation des États à l'Examen, qui s'est traduit par un intérêt accru pour l'aide que peut apporter le Fonds. Pendant les activités organisées à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, les délégations nationales ont réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer l'assistance fournie ; en outre, dans sa résolution 51/30, le Conseil a aussi demandé que cette capacité soit encore renforcée.

38. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont les premiers concernés par les nombreuses crises actuelles ; ils subissent les conséquences directes des changements climatiques, de l'insécurité financière et alimentaire et des inégalités croissantes. Leur collaboration et leur participation à l'Examen périodique universel sont plus nécessaires que jamais. Le HCDH entend axer davantage les activités du Fonds sur ces pays, notamment en travaillant de près avec le Groupe des Amis des petits États insulaires en développement, dirigé par les Maldives, et poursuivre l'étroite collaboration instaurée avec le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme.

39. À partir de 2023, le renforcement du secrétariat du Fonds, à Genève, et le déploiement de 11 coordonnateurs pour l'Examen périodique universel dans les bureaux régionaux du HCDH doteront le Fonds de capacités supplémentaires qui lui permettront d'aider efficacement les États au cours du quatrième cycle et de répondre à un nombre croissant de demandes d'assistance, en accordant une attention prioritaire aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement au niveau régional. Les coordonnateurs apporteront une aide aux États dans leurs régions respectives ; ils leur fourniront des informations et des conseils concernant la préparation à l'Examen et l'élaboration des rapports nationaux.

40. Il est indispensable que les représentants participent de manière éclairée aux sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme pour que la suite voulue puisse être donnée au niveau national. Afin de favoriser la participation éclairée des représentants des États qui remplissent les conditions requises, le HCDH prévoit de mettre au point un outil d'apprentissage en ligne sur l'Examen périodique universel et d'organiser des sessions à distance à l'intention des représentants bénéficiaires pour leur fournir un appui avant leur venue à Genève et pour donner suite à leur participation. Le HCDH créera également un réseau virtuel de représentants bénéficiaires pour leur permettre d'échanger régulièrement dans le cadre de la préparation et du suivi de l'Examen périodique universel, de participer à des formations et à des ateliers sur l'Examen en tant que personnes ressources, de prendre part à d'autres activités liées aux mécanismes internationaux des droits de l'homme organisées par le HCDH et de mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements à retenir en ce qui concerne leur participation à l'Examen.

41. Afin que le soutien apporté par le Fonds s'inscrive dans un processus continu aboutissant à l'application par les États des recommandations issues de l'Examen, le HCDH s'emploiera à mieux aligner ce soutien sur celui apporté par le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel. En s'appuyant sur le partenariat établi avec l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie, il continuera d'encourager les parlementaires et les autres principaux acteurs nationaux à participer et à collaborer à l'Examen périodique universel.

42. La participation accrue des États, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, doit s'accompagner d'un important renforcement de l'assise financière du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel. Le Fonds dépend intégralement des contributions volontaires pour assurer ses activités. Pour pouvoir assurer la continuité de ses activités pendant le quatrième cycle de l'Examen, il devra disposer de recettes annuelles d'au moins 300 000 dollars des États-Unis provenant de contributions volontaires, et ses recettes devront être plus prévisibles. La création récente du Groupe des Amis de l'Examen périodique universel est une évolution positive vers un soutien accru de tous les États aux fonds de contributions volontaires pour l'Examen périodique universel. En collaboration avec ce groupe, le HCDH organisera chaque année des manifestations en marge de la session du Conseil des droits de l'homme à laquelle le rapport sur le fonctionnement du Fonds doit être examiné, dans le but de mettre en commun les bonnes pratiques et les données d'expérience, de transmettre des informations sur l'assistance fournie par le Fonds et d'appeler à soutenir celui-ci plus encore.
